



## Arrêté CONC\_2023\_48

Le Président

**Georges CRISTIANI**

# ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 22 mai 2023

### **Arrêté portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale**

Le **Président** du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU le Code général de la fonction publique,**
- **VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016** modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017** relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- **VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019** modifiée de transformation de la fonction publique,
- **VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020** modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
- **VU la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020** modifiée autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise,
- **VU la loi n°2021-689 du 31 mai 2021** modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- **VU l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020** modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,
- **VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020** modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,
- **VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021** portant partie législative du Code général de la fonction publique,
- **VU le décret n°81-317 du 7 avril 1981** modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères et mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,
- **VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986** modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,
- **VU le décret n°91-857 du 2 septembre 1991** modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques),
- **VU le décret n°92-894 du 2 septembre 1992** modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,
- **VU le décret n°95-681 du 9 mai 1995** modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie télématique,

- **VU le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006** modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- **VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007** modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- **VU le décret n°2008-512 du 29 mai 2008** modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- **VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010** modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,
- **VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- **VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013** modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- **VU le décret n°2015-1385 du 29 octobre 2015** relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- **VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- **VU le décret n°2020-437 du 16 avril 2020** modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,
- **VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- **VU le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020** modifié pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,
- **Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021** pris en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs Centres de Gestion,
- **VU le décret n°2022-122 du 4 février 2022** prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,
- **VU le décret n°2022-529 du 12 avril 2022** portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 notamment son article 2,

- **VU le Code du Sport**, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs, les arbitres et juges de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,
- **VU l'arrêté du 2 septembre 1992** modifié fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,
- **VU l'arrêté du 19 juin 2007** modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,
- **VU la Convention générale entre Centres de gestion** relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les Centres de gestion,
- **VU l'arrêté CONC\_2018\_51 du 3 juillet 2018** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, en convention avec les Centres de Gestion coordonnateurs pour l'ensemble du territoire national des concours externe et interne de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale dans la spécialité danse (toutes disciplines), session 2019,
- **VU l'arrêté CONC\_2019\_04 BIS du 31 janvier 2019** portant composition du jury des concours externe et interne de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale dans la spécialité danse (toutes disciplines), session 2019,
- **VU l'arrêté CONC\_2019\_05 du jeudi 31 janvier 2019** portant organisation des épreuves des concours externe et interne de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale dans la spécialité danse (toutes disciplines), liste des candidats admis à participer aux épreuves d'admission, et fixant les dates du jury d'admissibilité et d'admission des concours externe et interne, session 2019,
- **VU l'arrêté CONC\_2019\_06 du jeudi 31 janvier 2019** portant liste des examinateurs associés aux épreuves obligatoires d'admission des concours externe et interne de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité danse (toutes disciplines), session 2019,
- **VU l'arrêté CONC\_2019\_11 du mardi 26 février 2019** portant liste des candidats admissibles du concours interne de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité danse (toutes disciplines), session 2019,
- **VU l'arrêté CONC\_2019\_24 du mercredi 27 mars 2019** portant liste des examinateurs associés aux épreuves obligatoires d'admission du concours interne de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité danse (toutes disciplines), session 2019,
- **VU l'arrêté CONC\_2022\_45 du 11 juillet 2022** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en convention avec les Centres de Gestion coordonnateurs pour l'ensemble du territoire national d'un concours externe sur titres avec épreuve et d'un concours interne sur titres avec épreuves de Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité : musique ; discipline : violon, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC\_2022\_78 du 19 décembre 2022** portant composition du jury du concours externe sur titres avec épreuve et du concours interne sur titres avec épreuves de Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité : musique ; discipline : violon, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC\_2022\_79 du 19 décembre 2022** portant organisation des épreuves, liste des candidats admis à participer aux épreuves et fixant les dates de réunion du jury d'admissibilité et d'admission du concours externe sur titres avec épreuve et du concours interne sur titres avec épreuves de Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité : musique ; discipline : violon, session 2023,

- **VU l'arrêté CONC\_2023\_01 du 4 janvier 2023** modifiant l'arrêté CONC\_2022\_79 du 19 décembre 2022 portant organisation des épreuves, liste des candidats admis à participer aux épreuves et fixant les dates de réunion du jury d'admissibilité et d'admission du concours externe sur titres avec épreuve et du concours interne sur titres avec épreuves de Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité : musique ; discipline : violon, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC\_2023\_07 du 13 février 2023** modifiant l'arrêté CONC\_2022\_79 du 19 décembre 2022 portant organisation des épreuves, liste des candidats admis à participer aux épreuves et fixant les dates de réunion du jury d'admissibilité et d'admission du concours externe sur titres avec épreuve et du concours interne sur titres avec épreuves de Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité : musique ; discipline : violon, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC\_2023\_17 du 17 mars 2023** portant liste des candidats admissibles au concours interne sur titres avec épreuves de Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité : musique ; discipline : violon, modifiant les dates et lieu de déroulement des épreuves d'admission ainsi que la date de réunion du jury d'admission, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC\_2019\_39 du mardi 4 juin 2019** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale,
- **VU l'arrêté CONC\_2020\_42 du 15 juin 2020** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale,
- **VU l'arrêté CONC\_2021\_49 du 21 mai 2021** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale,
- **VU l'arrêté CONC\_2022\_35 du 18 mai 2022** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale,
- **VU l'arrêté CONC\_2023\_39 du 2 mai 2023** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, session 2023,
- **Considérant** la délibération du jury d'admission des concours externe et interne de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité danse (toutes disciplines), session 2019 en date du 16 mai 2019,
- **Considérant** la délibération du jury d'admission des concours externe et interne de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité musique (discipline violon), session 2023 en date du 28 avril 2023,
- **Considérant** l'épidémie de covid-19, et les mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement,
- **Considérant** les demandes de radiation,
- **Considérant** les lauréats de la session 2019 concernés par les prolongations mentionnées dans les ordonnances susvisées,
- **Considérant** que des lauréats sont nommés stagiaires en application des articles L.325-41 et L.327-3 du Code général de la fonction publique,
- **Considérant** les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude de lauréats dans les délais impartis conformément à l'article L.325-39 du code général de la fonction publique,

- **Considérant** les besoins de recrutement exprimés par les collectivités territoriales de l'ensemble du territoire pour la spécialité musique, discipline violon,
- **Considérant** l'épidémie de Covid-19 et les mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude d'accès au grade de Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale est mise à jour le 22 mai 2023 conformément au document annexé au présent arrêté. Les lauréats des concours d'accès au grade de Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, session 2019, encore inscrits sur liste d'aptitude, bénéficiant des dispositions de prolongation en raison de l'épidémie de covid-19 sont intégrés dans la présente liste.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

**ARTICLE 3 :** La Directrice du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.

Georges CRISTIANI





## LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE

Spécialités	Disciplines	Candidats
Danse	Danse classique	BANSCH / BANSCH Alexandra
Danse	Danse classique	DIRMANN / Hervé
Danse	Danse classique	DOMOJIROV / Dmitri
Danse	Danse contemporaine	DUFOIS / DUFOIS Claire
Danse	Danse contemporaine	HEINEN / HEINEN Virginia
Danse	Danse jazz	MIKOLAJCZYK / BERNARD Christine
Musique	Violon	ANELLI / ANELLI Aurore
Musique	Violon	CHEVALIER / CHEVALIER France- Pascale
Musique	Violon	BOUCHET / BOUCHET Diane
Musique	Violon	BOURAÏ / Mehdi
Musique	Violon	BURGUNDER / Gauthier
Musique	Violon	DANCHIN / DANCHIN Clara
Musique	Violon	DANCOISNE / DANCOISNE Elodie
Musique	Violon	DESJARDINS / Marc
Musique	Violon	DUPONT / Julien
Musique	Violon	ERNWEIN / ERNWEIN Béatrice
Musique	Violon	ESCHARD / DEL MEDICO Hélène
Musique	Violon	FLOUTIER / FLOUTIER Millie
Musique	Violon	GAUTHIER / GAUTHIER Eloïse
Musique	Violon	GEORGELET / POTRON Laure
Musique	Violon	GERBI / Romain
Musique	Violon	GREYFIE DE BELLECOMBE / PESSEY Claire-Marie

Mise à jour le 22 mai 2023



## LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE

Spécialités	Disciplines	Candidats
Musique	Violon	GUSET / ALTERO Anne-Marie
Musique	Violon	HIRSCH / HIRSCH Amélie
Musique	Violon	HOEBEKE / HOEBEKE Mélanie
Musique	Violon	JAY / JAY Ariane
Musique	Violon	LABANDIBAR / LABANDIBAR Delphine
Musique	Violon	LESAGE / TILLOUS Céline
Musique	Violon	LITZLER / SAZONENKO Svitlana
Musique	Violon	MÉRIAUX / MÉRIAUX Clémence
Musique	Violon	MOATTI / MOATTI Elsa
Musique	Violon	NOGAMI / NOGAMI Aya
Musique	Violon	PAPADOPOULOS / PAPADOPOULOS Marie
Musique	Violon	PARIZEL / PARIZEL Réjane
Musique	Violon	PIANET / PIANET Marlène
Musique	Violon	PIERRARD / PIERRARD Lucie
Musique	Violon	RAYNAUD-BUFFET / BUFFET Lucile
Musique	Violon	RETUERTO / RETUERTO Elise
Musique	Violon	ROCHUT / ROCHUT Laurine
Musique	Violon	ROELAND / ROELAND Juliette
Musique	Violon	ROUSSEL / HERVE Delphine
Musique	Violon	SCHATZMAN / Simon-Pablo
Musique	Violon	SCHMALTZ / Mathieu
Musique	Violon	SPROULE / SPROULE Audrey

Mise à jour le 22 mai 2023



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial  
Service Concours

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le 05/06/2023

ID : 013-281300038-20230522-CONC\_2023\_48-AR



## LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE

Spécialités	Disciplines	Candidats
Musique	Violon	VALENCHON / Fabien

Mise à jour le 22 mai 2023

[www.cdg13.com](http://www.cdg13.com)

Les Vergers de la Thumine  
CS10439  
Boulevard de la Grande  
Thumine  
13098 Aix-en-Provence  
Cedex 02  
tél. 04 42 54 40 60 fax. 04  
42 54 40 61